



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Wettbewerbskommission WEKO
Commission de la concurrence COMCO
Commissione della concorrenza COMCO
Swiss Competition Commission COMCO

Le rôle et l'action de la Commission de la concurrence

Vincent Martenet

Ancien président de la Commission de la concurrence et professeur à
l'Université de Lausanne

Séminaire d'économie 2019 | 26 septembre 2019



Plan

I. Les autorités de la concurrence

II. La loi sur les cartels (LCart)

III. La loi sur le marché intérieur (LMI)

IV. Conclusion



I. Autorités de la concurrence / 1

- Commission de la concurrence (Comco)
- Secrétariat de la Comco
- Conseil fédéral
 - Autorisations exceptionnelles
- Autorités de recours
 - Tribunal administratif fédéral
 - Tribunal fédéral



I. Autorités de la concurrence / 2

- **Commission de la concurrence**
 - 13 membres → 8 indépendants / 5 « représentants d'organisations »
- **Décisions** (enquêtes | contrôle des concentrations)
- **Autres instruments:**
 - Recommandations
 - Prises de position ou avis
 - Communications



I. Autorités de la concurrence / 3

- **Secrétariat de la Comco**
 - *Quatre services principaux:* infrastructures | services | industrie et production | construction
 - Centres de compétences
- Préparation des affaires de la Comco | **Enquêtes**
- **Conseils** aux services officiels et aux entreprises



II. Loi sur les cartels / 1

- But: « empêcher les conséquences nuisibles d'ordre économique ou social imputables aux cartels et aux autres restrictions à la concurrence et **promouvoir** ainsi **la concurrence** dans l'intérêt d'une économie de marché fondée sur un régime libéral » (art. 1^{er} LCart)
- Champ d'application → effets en Suisse



II. Loi sur les cartels / 2

Accords
illicites

Abus de
position
dominante

Contrôle
des concen-
trations



II. Loi sur les cartels / 3

- **Accords illicites**
- *Accords horizontaux* → entreprises occupant des échelons identiques du marché
 - *Exemples:* cartels dans le secteur de la construction
- *Accords verticaux* → entreprises occupant des échelons différents du marché
 - *Exemples:* décisions Gaba, Nikon et BMW



II. Loi sur les cartels / 4

- Accords les plus problématiques:
 - Sanctions directes possibles (*jusqu'à 10% du chiffre d'affaires réalisé en Suisse au cours des trois derniers exercices*)
 - Programme de clémence ouvert
- Cartels rigides ou durs:
 - Prix
 - Quantités
 - Répartitions des marchés ou des partenaires commerciaux
- Accords verticaux:
 - Prix de vente fixe ou minimum
 - Protection territoriale absolue



II. Loi sur les cartels / 5

- **Abus de position dominante**
 - *Exemple: Swisscom (téléphonie mobile | ADSL)*
- Liberté d'action de l'entreprise en cause
- Seul l'abus est illicite!
- Sanctions directes possibles | programme de clémence ouvert



II. Loi sur les cartels / 6

- **Contrôle des concentrations**
 - *Exemples:* Migros/Denner | Orange/Sunrise | Presse
 - Fusions | prises de contrôle
- Notification si certains seuils (chiffres d'affaires) sont atteints
- Examen préventif de l'opération:
 - Autorisation, év. avec charge(s) ou condition(s)
 - Interdiction



II. Loi sur les cartels / 7

- Enquête contre BMW:
 - Diverses plaintes de personnes physiques ou de PME souhaitant importer des véhicules BMW ou MINI en Suisse
 - Emission « Kassensturz » du 19.10.2010
 - Art. 1.5 (Exportation) des contrats de distribution pour les véhicules BMW et MINI dans l'Espace économique européen
 - **Interdiction d'exporter hors de l'Espace économique européen**

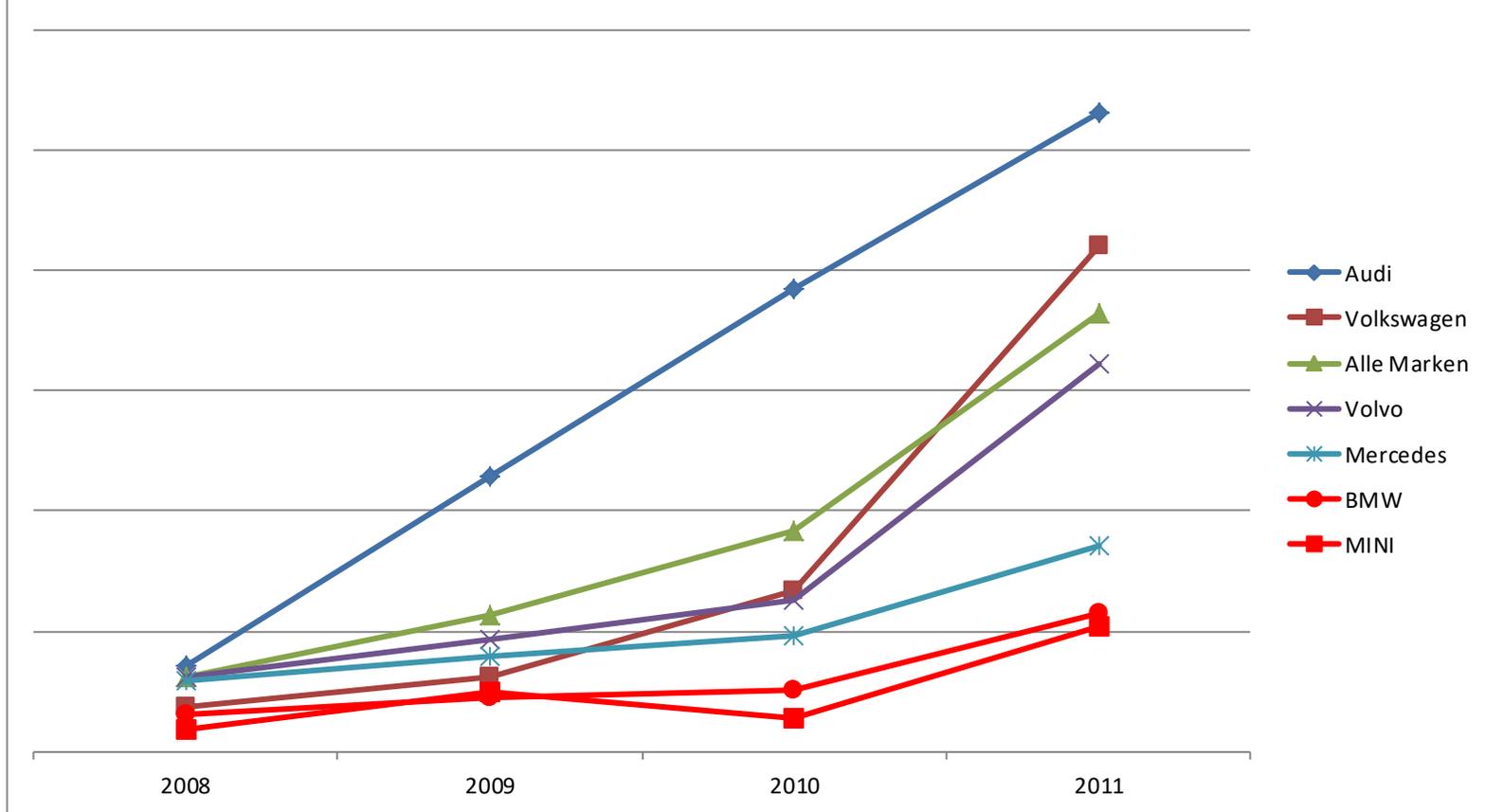


II. Loi sur les cartels / 8

- Enquête contre BMW (suite):
 - A un cours moyen de 1.25 CHF/Euro → véhicules BMW ou MINI 20 à 25% moins chers en Allemagne qu'en Suisse (CHF 7'000 à 42'000 par véhicule)
 - Différences de prix non justifiées par des différences en matière d'équipement
 - Pas de possibilité pour les consommateurs et les PME de profiter des prix plus bas pratiqués à l'étranger
 - Pas de pression concurrentielle suffisante en Suisse



Anteil Direktimporte an Gesamtverkäufen, bzw. Gesamtimmatrikulationen



Importations directes 2011: >20'000 véhicules neufs

Source: Auto-Suisse



II. Loi sur les cartels / 9

- **Décision BMW (7.5.2012):**
 - Entrave notable des importations directes et parallèles à destination de la Suisse depuis l'automne 2010 au moins
 - **Cloisonnement du marché suisse**
 - Sanction de CHF 156 millions à l'encontre de BMW
 - Obligation de modifier les contrats
- **Décision confirmée par le TAF(13.11.2015), puis par le TF (24.10.2017, ATF 144 II 194)**



III. Loi sur le marché intérieur

- **Accès libre et non discriminatoire au marché**
 - Restrictions à la liberté d'accès au marché jugées sévèrement
 - *Exemple:* vente de médicaments par correspondance (*Mediservice SA*)
 - Interdiction du protectionnisme local
- **Recommandations | droit de recours de la Comco**



IV. Conclusion

- Importance de la concurrence pour l'économie Suisse
 - Effets de la loi sur les cartels, de celle sur le marché intérieur et d'autres lois fédérales
- Approche pragmatique des autorités de la concurrence
- Résultats déjà obtenus
- Tâche de longue haleine!